ARSF
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers

Ontario

Demande de transfert de la valeur aux fins du droit de la famille – Compte de prestations variables (Formulaire de l'ARSF concernant le droit de la famille DF-PV5)

(en vertu du paragraphe 67.8 (2) de la *Loi sur les régimes de retraite)*

Approuvé en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite*, L.R.O. 1990, chap. P.8.

Ce que vous devez savoir avant de remplir le présent formulaire

- Vous pourriez avoir besoin de conseils juridiques ou financiers avant de remplir le présent formulaire de demande de transfert.
- Si vous étiez le conjoint (par mariage ou union de fait) d'un participant retraité qui a un compte de prestations variables et que vous avez reçu la **Déclaration indiquant la valeur aux fins du droit de la famille - Compte de prestations variables (Formulaire de l'ARSF concernant le droit de la famille DF-PV4)**, vous devez remplir le présent formulaire si vous souhaitez transférer votre part de la valeur aux fins du droit de la famille du compte de prestations variables. [Remarque : La « valeur aux fins du droit de la famille » est la « valeur théorique » en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite*.] Le participant retraité ne doit pas remplir ce formulaire.
- Vous devez avoir une copie certifiée conforme de l'ordonnance judiciaire, de la sentence d'arbitrage familial ou du contrat familial, qui prévoit le partage et le transfert de votre part de la valeur aux fins du droit de la famille du compte de prestations variables, et qui indique votre date d'évaluation en droit de la famille.
- Envoyez le présent formulaire dûment rempli à l'administrateur du régime de retraite (l'« administrateur du régime »). **N'ENVOYEZ PAS LE PRÉSENT FORMULAIRE À L'AUTORITÉ ONTARIENNE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS (ARSF).**

Partie A – Renseignements sur le régime de retraite

Nom du régime de retraite	Numéro d'enregistrement

Nom de l'employeur, du syndicat ou de l'association professionnelle

Administrateur du régime

Adresse postale de l'administrateur du régime

Numéro d'unité	Numéro municipal	Rue	
Ville		Province	Code postal

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

Partie B – Renseignements sur moi-même (conjoint du participant retraité)

Nom	Prénom	Date de naissance (aaaa/mm/jj)

Numéro d'assurance sociale

Adresse postale

Numéro d'unité	Numéro municipal	Rue	
Ville		Province	Code postal

Numéro de téléphone (principal)	Numéro de téléphone (autre)	Numéro de télécopieur

J'ai un représentant / une personne-ressource

◯ Oui

◯ Non

Mon représentant/Ma personne-ressource (le cas échéant)

Nom	Prénom et initiales

Ma personne-ressource est :

◯ un(e) avocat(e)

◯ autre

Nom de la société/du cabinet (le cas échéant)

Numéro de téléphone (principal)	Numéro de téléphone (autre)	Numéro de télécopieur

Partie C – Renseignements sur le participant retraité

Nom	Prénom et initiales	Date de naissance (aaaa/mm/jj)

Numéro d'employé ou numéro du régime de retraite du participant retraité

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

Partie D – Renseignements sur le transfert

Une ordonnance judiciaire, une sentence d'arbitrage familial ou un contrat familial **ne peut pas** conférer au conjoint d'un participant retraité le droit à un montant **supérieur à 50 % de la valeur aux fins du droit de la famille du compte de prestations variables**. L'administrateur du régime ne peut pas transférer au conjoint du participant retraité un montant supérieur à la part maximale autorisée par la loi.

Si votre part de la valeur aux fins du droit de la famille est exprimée sous forme de fraction (pourcentage) de la valeur aux fins du droit de la famille du compte de prestations variables dans votre ordonnance judiciaire, sentence d'arbitrage familial ou contrat familial **(instrument de règlement)**, des intérêts s'ajouteront à votre paiement forfaitaire à partir de la date d'évaluation en droit de la famille et jusqu'au début du mois au cours duquel le transfert est effectué.

Si votre part de la valeur aux fins du droit de la famille du compte de prestations variables est exprimée sous forme de montant déterminé en dollars dans votre instrument de règlement, des intérêts à partir de la date d'évaluation en droit de la famille et jusqu'au début du mois au cours duquel le transfert est effectué ne seront ajoutés à votre paiement forfaitaire que si votre instrument de règlement l'exige expressément.

Le pouvoir de transférer ma part de la valeur aux fins du droit de la famille du compte de prestations variables est énoncé dans :

◯ une ordonnance judiciaire

◯ une sentence d'arbitrage familial

◯ un contrat familial (p. ex., un accord de séparation)

IMPORTANT

Le montant que vous déclarez doit être le **même** que le montant indiqué dans votre instrument de règlement.

Dans l'instrument de règlement, ma part de la valeur aux fins du droit de la famille du compte de prestations variables qui doit m'être transférée à titre de somme forfaitaire est exprimée, selon le cas :

◯ sous forme du montant déterminé suivant (intérêts à ajouter à ce montant selon ce que prévoit mon instrument de règlement) $ _____

ou

◯ sous forme du montant déterminé suivant (pas d'intérêts) $ _____

ou

◯ sous forme du pourcentage suivant de la valeur aux fins du droit de la famille du compte de prestations variables _____%

IMPORTANT

Votre instrument de règlement doit clairement préciser votre part de la valeur aux fins du droit de la famille du compte de prestations variables et votre date d'évaluation en droit de la famille.

L'instrument de règlement précise ma part de la valeur aux fins du droit de la famille du compte de prestations variables à la page : _____

L'instrument de règlement précise la date d'évaluation en droit de la famille à la page : _____

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

Partie E – Option de transfert choisie

Voir la **partie E** de la **Déclaration indiquant la valeur aux fins du droit de la famille - Compte de prestations variables (Formulaire de l'ARSF concernant le droit de la famille DF-PV4)** pour savoir quelles sont vos options.

Je choisis de transférer ma part de la valeur aux fins du droit de la famille du compte de prestations variables à :

◯ un compte de retraite avec immobilisation des fonds (CRIF). Remplissez la **partie F** du présent formulaire.

◯ un fonds de revenu viager (FRV). Remplissez la **partie F** du présent formulaire. [Remarque : pour exercer cette option, vous devez avoir le droit d'acheter un FRV. Vous pouvez acheter un FRV au plus tôt n'importe quand pendant l'année civile précédant l'année où vous atteignez l'âge de 55 ans. Dans les 60 jours qui suivent le transfert des fonds dans le FRV, il est possible de demander à l'administrateur du régime de transférer un montant représentant jusqu'à 50 % de la somme transférée dans le compte au moment de son ouverture en présentant le formulaire 5.2 – Demande de retrait ou de transfert de jusqu'à 50 % des fonds transférés à un FRV régi par l'annexe 1.1.]

◯ à un autre régime de retraite enregistré. Remplissez la **partie G** du présent formulaire. [Remarque : Cette option n'est offerte que si l'administrateur de l'autre régime consent au transfert et administre la somme transférée conformément à la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario*.]

Partie F – Renseignements sur l'institution financière (qui reçoit la somme transférée dans un CRIF ou FRV)

Nom de l'institution financière (banque, compagnie d'assurance, etc.)

Adresse postale

Numéro d'unité	Numéro municipal	Rue	
Ville		Province	Code postal
Numéro de téléphone		Numéro de télécopieur	

Somme transférée à :

◯ un CRIF

◯ un FRV

Numéro de police ou de compte : _____

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

Partie G – Renseignements sur le régime de retraite qui reçoit la somme transférée (transfert à un autre régime de retraite)

Nom de l'employeur	
Nom de l'administrateur du régime de retraite qui reçoit la somme transférée	
Nom du régime de retraite qui reçoit la somme transférée	Numéro d'enregistrement
Province/ressort dont relève l'enregistrement du régime	

Adresse postale de l'administrateur du régime de retraite qui reçoit la somme transférée

Numéro d'unité	Numéro municipal	Rue	
Ville		Province	Code postal
Numéro de téléphone		Numéro de télécopieur	

Partie H – Documents exigés

Un des documents suivants DOIT être joint au présent formulaire :

◯ Une copie certifiée conforme d'une **ordonnance judiciaire** rendue en vertu de la partie I (Biens familiaux) de la *Loi sur le droit de la famille* (LDF), qui prévoit le transfert de ma part de la valeur aux fins du droit de la famille du compte de prestations variables.

◯ Une copie certifiée conforme d'une **sentence d'arbitrage familial** au sens de la partie IV de la LDF, qui prévoit le transfert de ma part de la valeur aux fins du droit de la famille du compte de prestations variables.

◯ Une copie certifiée conforme d'un **contrat familial** au sens de la partie IV de la LDF, qui prévoit le transfert de ma part de la valeur aux fins du droit de la famille du compte de prestations variables.

Autres documents qui pourraient être exigés :

☐ L'entente d'immobilisation de fonds de l'institution financière pour le transfert de votre part de la valeur aux fins du droit de la famille du compte de prestations variables à un CRIF ou FRV (si vous avez rempli la **partie F** du présent formulaire).

☐ La confirmation écrite de l'administrateur du régime de retraite qui reçoit la somme transférée, attestant de la conformité à la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* (si vous avez rempli la **partie G** du présent formulaire).

☐ Les documents précisés par l'administrateur du régime à la section « Prochaines étapes » de la **Déclaration indiquant la valeur aux fins du droit de la famille - Compte de prestations variables (Formulaire de l'ARSF concernant le droit de la famille DF-PV4)** :

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

Partie I – Ordre et attestation

- J’ordonne à l’administrateur du régime d’effectuer le transfert que j’ai choisi à la partie E du présent formulaire. Je comprends qu’une fois que l’administrateur du régime transfert la somme déterminée dans mon ordonnance judiciaire, sentence d’arbitrage familial ou contrat familial, selon le cas, conformément à l’option que j’ai choisie, je ne peux plus changer d’avis et choisir une autre option.
- Si je joins une ordonnance judiciaire ou une sentence d’arbitrage familial, je confirme que ces documents sont définitifs et qu’ils ne font pas l’objet d’un appel ou d’une révision par un tribunal.

Nom du conjoint du participant retraité (en caractères d’imprimerie)	Signature du conjoint du participant retraité	Date (aaaa/mm/jj)

Imprimer Effacer Sauvegarder

© Imprimeur du Roi pour l’Ontario